

Grand Nancy / CONTENTIEUX

# Nancy Thermal : avancées, accords et vigilance



Pour le collectif du Bien commun, le protocole signé sur Nancy Thermal entre les parties en présence se traduit par des avancées mais il faut **RESTER ATTENTIF**, notamment en ce qui concerne l'étude patrimoniale.

## N

ous retrouvons Noël Lemonnier, Pierre Christophe, Thierry Doumergue, Annie Levi-Cyferman et Françoise Hervé pour commenter, préciser et ajuster le cadre du dialogue ouvert entre le Grand Nancy et le Bien commun, qui s'est conclu par une médiation couronnée de succès que doit encore valider la présidente de la Cour administrative d'appel de Nancy, à l'origine de la démarche.

L'important était de débattre pour faire émerger la meilleure solution possible afin de tourner la page, sans pour autant refermer le livre, d'une histoire « où des citoyens déterminés sont parvenus à inverser le cours des choses et à agir efficacement sur des politiques publiques », explique le collectif, satisfait mais toujours mobilisé. Alors, sans triompher mais avec le plaisir d'avoir réalisé une grande partie de la mission qu'ils s'étaient assignée, les membres du Bien commun évaluent les effets du processus qui permet de gérer autrement les conflictualités.

En préambule, Noël Lemonnier tient à apporter cette précision : « Nous ne nous sommes jamais opposés à une rénovation du site que le Grand Nancy avait laissé se dégrader depuis longtemps ni à l'utilité d'y créer un centre thermal. Nous nous sommes élevés contre le programme voté par les élus de la Métropole qui donnait la priorité aux activités paramédicales et commerciales au détriment des habitants. » Autres motifs aigus de discorde : le contrat de délégation de service public signé avec Valvital qui, selon Noël Lemonnier, « prévoyait des subventions publiques à fonds perdus d'autant plus injustifiées qu'il faisait état de 87 millions d'euros de dividendes pour 86 millions d'euros de subvention », les tarifs élevés des installations aquatiques tels qu'ils étaient prévus et le projet architectural « destructeur de patrimoine ».

### Un compromis et des modifications importantes

Pour toutes ces raisons, douze citoyens dont trois élus métropolitains avaient déposé, en février 2019, un recours en annulation du contrat. On connaît la suite : le jugement du 9 juillet 2021 par lequel le tribunal administratif de Nancy a retoqué les modalités d'exploitation de l'équipement, la médiation proposée par la juridiction, les négociations et le protocole d'accord signé par les parties en présence qui prévoit la poursuite de l'exécution du contrat de concession... mais sérieusement revue et corrigée. Suffisamment ? Comme dans tout compromis, celui-ci n'écarte pas totalement du circuit décisionnel des clauses qui ne conviennent pas aux « anciens » requérants mais des modifications importantes sont apportées. « Nous n'avons pas tout obtenu, notamment sur la conception globale du projet. Sur le plan du respect du patrimoine, nous n'avons pas gagné non plus mais cela ne relevait pas de la médiation », constate Noël Lemonnier. « Une offense à l'École de Nancy », qui révoque Françoise Hervé.

Quelles sont les avancées les plus notables « arrachées » durant des discussions très serrées ? Elles portent sur la composition et la structure de la société concessionnaire, le poids fortement allégé des subventions et les tarifs des équipements nautiques pour les résidents du Grand Nancy.

### Une société d'économie mixte locale

Concrètement, la société concessionnaire se transforme en société d'économie mixte locale dont la Métropole devient majoritaire à 85 %. « Si l'exploitation parvient à tenir ses objectifs, la Métropole, par le biais des intérêts et des dividendes désormais perçus par la collectivité, pourra récupérer la quasi-totalité des subventions versées. Les économies attendues sont de l'ordre de 70 millions d'euros. C'était l'une de nos demandes



majeures. Elle a été acceptée mais la Métropole, qui est pourtant la première bénéficiaire de ce changement, ne dit pas un mot à ce sujet », s'étonne le collectif citoyen, qui se réjouit de voir que le tarif de la piscine olympique et des bassins extérieurs s'alignera, pour les habitants du Grand Nancy, sur les autres piscines de la Métropole, « alors qu'à l'origine, le contrat prévoyait des prix plus élevés de 27 à 160 % ».

Ce n'est pas la seule avancée dans ce domaine : « Les tarifs d'été à 1 euro et 2 euros pour les enfants et adolescents résidant sur le territoire métropolitain s'appliqueront pour l'accès à ces mêmes équipements et seront étendus à toutes les vacances scolaires. » Notons enfin que, pour la piscine ronde, les Grands Nancéens bénéficieront de dix créneaux hebdomadaires de deux heures au tarif de 16 euros.

### Étude patrimoniale et comité de suivi

D'autres dispositions sont à inscrire dans la colonne des corrections souhaitées par le Bien commun. Elles portent sur l'étude pluridisciplinaire, architecturale, paysagère et financière qui sera réalisée pour effectuer un état des lieux des éléments patrimoniaux et définir plusieurs scénarios permettant d'envisager à court, moyen ou long terme la reconfiguration des lieux, ainsi que les aménagements nécessaires à la valorisation du bâtiment Lanterne et à l'intégration de l'ensemble de l'équipement, dans un quartier très marqué Art nouveau. « Au vu de ce qui se construit, on voit tout de suite le changement d'atmosphère. Les coupoles disparaissent dans la masse », déplore Françoise Hervé.

Autre point majeur : la mise en place du comité de suivi composé de trois représentants de la Métropole, de trois représentants du concessionnaire et de six représentants des requérants. « Jusqu'à



la réception des travaux, il va travailler sur l'étude patrimoniale, il y a du boulot mais ce n'est pas irréalisable », font observer Noël Lemonnier et Pierre Christophe, toujours vigilants. Par ailleurs, le comité de suivi sera obligatoirement consulté sur les modifications tarifaires du pôle sports et loisirs et sera destinataire du rapport annuel d'activité du concessionnaire. « Il disposera d'un budget de 30 000 euros par an alloué par la Métropole pour faire réaliser des études économiques et financières relatives à la concession et notamment à un audit annuel des comptes », précise Noël Lemonnier.

Que retenir de cette recherche de solution à l'amiable ? « Qu'un petit groupe de citoyens a remis dans la caisse publique l'argent qui n'aurait jamais dû en sortir », résume Françoise Hervé. Mentionnons surtout l'engagement du collectif qui a permis « de réorganiser les relations que des membres de la société qui jouent le rôle de sentinelles, entretiennent avec les institutions publiques ». Avec l'aboutissement de la médiation, deux parties qui se tournaient le dos ont accepté de se parler, de s'écouter et de faire l'une et l'autre une partie du chemin conduisant à l'accord qui remet Nancy thermal dans le bain.

Pierre Taribo